

MÉMOIRE SUR LES AIRES PROTÉGÉES PROJETÉES DES MONTS GROULX ET DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR

présenté à la

COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

1. MISE EN SITUATION

1.1. Présentation

L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) regroupe près de quatre cents membres individuels et plus de 70 membres corporatifs, principalement des sociétés reliées au secteur de l'exploration minérale. Selon les données du ministère des Ressources naturelles, le secteur minier du Québec a généré, en l'an 2000, plus de 54 000 emplois directs répartis entre l'exploration, l'extraction minière, les produits minéraux non métalliques et la première transformation des métaux.

1.2. Importance et spécificité de l'industrie minière

L'industrie minière fournit au monde les matières premières essentielles à la fabrication des objets utilisés dans notre vie quotidienne. Il s'agit donc d'un rouage essentiel au développement économique. De plus, cette industrie a joué un rôle de premier plan au cours de l'évolution de notre société québécoise.

Au Québec et en particulier sur la Côte-Nord, plusieurs villes doivent en effet leur existence et leur développement à cette industrie. L'essor économique de ces villes est lié à l'apport des matières. Elles font donc partie intégrante du concept de développement durable de la région.

Le processus menant de la découverte de minerai et conduisant par la suite à l'exploitation d'une mine et à sa survie est long et comporte plusieurs phases. En premier lieu on retrouve la phase « exploration » qui consiste à procéder à différents relevés et analyses géologiques pour définir des secteurs à fort potentiel minéral. Cette phase s'échelonne sur une période de 7 à 10 ans en moyenne et requiert des investissements globaux de l'ordre de 75 millions de dollars pour chaque nouveau gisement découvert.

Par la suite, lorsque la ressource est confirmée et que l'étude de faisabilité subséquente a démontré la rentabilité économique du projet et que le financement a été obtenu, alors démarre la phase de développement du projet minier qui s'étend, en moyenne, sur une période de 3 à 5 ans. Les investissements nécessaires à cette phase sont énormes, variant de 70 millions à 1.2 milliards de dollars.

Ensuite, arrive la phase d'exploitation qui génère des revenus importants et qui s'étend sur une période de 10 à 20 ans en moyenne. Enfin, une fois les réserves épuisées, on procède au démantèlement des infrastructures et à la restauration du site minier tels que prescrit par les dispositions de la Loi sur les

mines. À cette fin, l'industrie doit aussi constituer une garantie financière pouvant atteindre jusqu'à plusieurs dizaines de millions de dollars pour assurer la restauration de ces sites.

L'industrie minérale étant basée sur une ressource non-renouvelable, l'exploitation de cette ressource est donc tributaire de la découverte de nouveaux gisements. Pour ce faire, l'industrie minière a besoin d'accéder à de grandes superficies à potentiel géologique favorable pour l'exploration minérale afin de découvrir les réserves de minerai nécessaires pour assurer sa pérennité et garantir des emplois qui sont parmi les mieux rémunérés de tous les secteurs industriels.

L'exploration minière, de façon continue, demeure le seul moyen pour l'industrie d'assurer le renouvellement de ses réserves. Il est donc essentiel pour ce secteur d'activités d'avoir la certitude qu'il peut accéder au plus grand territoire possible et d'avoir aussi la certitude de pouvoir exploiter les éventuels gisements qui y seront trouvés. Si d'importantes étendues de territoires à potentiel géologique favorable sont soustraites à l'exploration, l'industrie sera plus difficilement en mesure de remplacer les réserves qui, avec le temps, ne cessent de s'épuiser. D'autre part, une autre caractéristique qui distingue l'industrie minière des autres secteurs d'activités industrielles est le fait qu'elle ne puisse pas choisir l'emplacement futur d'un projet. Elle doit développer le gisement là où elle le découvre et elle ne peut qu'extraire les métaux ou les minéraux qui sont contenus dans ce gisement.

L'avancement des connaissances scientifiques et l'arrivée de nouvelles technologies permettent aussi de découvrir de nouveaux gisements dans des régions dont le potentiel minéral était pourtant déjà bien connu. Également, des minéraux présentant auparavant peu ou pas d'intérêt économique ont maintenant ou auront peut-être un jour un potentiel exploitable.

Les récents développements démontrent l'importance d'évaluer adéquatement le potentiel minéral d'un territoire avant de le soustraire au jalonnement pour des raisons sociales, touristiques ou pour le considérer comme une aire candidate vouée à la protection de la biodiversité. Le Québec comporte plusieurs régions où le potentiel minéral est bien connu comme l'Abitibi par exemple. Par contre, le potentiel minéral de nombreuses autres régions du Québec n'est pas aussi bien définies ou demeurent encore totalement inexplorées. Il faut donc être très prudent avant de faire des choix de société qui peuvent avoir un impact négatif majeur sur certaines régions qui comptent sur l'industrie minière pour soutenir leur développement.

1.3. Engagement de l'industrie minière à l'égard de l'environnement

Depuis le lancement de *la Stratégie québécoise sur les aires protégées*, en 2000, des représentants de l'Association ont participé très activement au développement d'une approche globale de gestion relativement à ce projet de société. Forte de cette participation, l'industrie minière réitère son appui et sa collaboration à l'élaboration et la mise en œuvre de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*.

Le secteur minier appui les démarches de développement économique basées sur les principes de développement durable avec un accent sur des pratiques environnementales responsables. Par ailleurs, les progrès importants accomplis depuis vingt ans par l'industrie minière, tant au chapitre de ses pratiques que de sa performance environnementale, démontrent le sérieux de son engagement dans cette voie. L'amélioration de la performance et des pratiques environnementales constitue incontestablement des gestes concrets contribuant à une meilleure préservation de la diversité biologique. De plus, l'industrie minière participe à l'aménagement de milieux humides en collaboration avec divers organismes de conservation dont, notamment, Canards Illimités.

2. LES AIRES PROTÉGÉES PROJETÉES DES MONTS GROULX ET DE LÎLE RENÉ-LEVASSEUR

2.1. Cadre légal

Le 8 juillet 2002, le ministère des Ressources naturelles du Québec annonçait la soustraction au jalonnement et à toute activité minière une partie des monts Groulx et de l'île René-Levasseur ainsi que neuf autres secteurs afin d'y instaurer des aires protégées projetées.

En décembre 2002, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Cette loi vise à favoriser la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la diversité biologique du Québec, notamment par la mise en réserve, de façon provisoire, de territoires à des fins de protection de la biodiversité. L'article 90 de cette loi prévoit que le ministre de l'Environnement doit consulter le public avant qu'un statut permanent de protection ne soit accordé à un territoire.

2.2. Les implications pour le secteur minier

Parmi les 11 aires protégées projetées, seule la proposition concernant les monts Groulx comporte de lourdes implications pour le secteur minier de la

Côte-Nord et du Québec. La majorité de ces aires n'ont aucun impact négatif pour le domaine minier, toutefois celle des monts Groulx demeure très préoccupante.

UN SECTEUR À FORT POTENTIEL MINÉRAL

L'aire protégée projetée des monts Groulx soustrait l'accès à l'industrie minière à un secteur de fort potentiel minier dont la géologie est reconnue mondialement pour générer des gisements de cuivre, nickel et éléments du groupe du Platine. Ce potentiel est indiqué par la présence de fortes concentrations métalliques de ces éléments dans les sédiments de fond de lac recueillis par le MRNQ (figure 1), d'anomalies géophysiques aéroportées indiquant la présence de roches ultramafiques potentiellement porteuses de ces types de gisements ainsi que la présence de nombreux indices minéralisés. Ce potentiel minier a été mis en relief depuis plusieurs décennies par l'implication de nombreuses compagnies minières qui ont investi périodiquement des sommes importantes pour l'évaluation du secteur des Monts Groulx. De plus, ce potentiel a été reconnu à maintes reprises par les géologues du MRNQ dans le cadre de leurs travaux de cartographie régionale dans ce secteur.

LE MESSAGE VÉHICULÉ

La procédure de sélection de l'aire protégée projetée des monts Groulx envoie un message très négatif aux compagnies minières. Il est regrettable que le concept de libre accès au territoire ou « free mining » garanti par la Loi sur les mines du MRN soit ainsi bafoué. Ce concept repose sur l'accès à la ressource ouvert à tous, le droit exclusif de rechercher des substances minérales d'intérêt et, en cas de découverte, l'assurance d'obtenir le droit d'exploiter selon le cadre légal québécois. Cet aspect est l'un des éléments importants qui a conduit l'Institut Fraser à reconnaître, depuis plusieurs années, le Québec comme étant la juridiction la plus attrayante au monde pour les investissements dans le secteur minier. Le Québec pourrait perdre ainsi son attrait pour les investissements miniers, ce qui mettrait en péril, à coup sûr, le développement de l'industrie, déjà en sérieuse difficulté en raison de la faiblesse prolongée du prix des métaux usuels, de la crise de l'acier dans le secteur du fer et de l'épuisement des gisements aurifères. Cette décision du MENV est en contradiction évidente avec l'orientation louable du gouvernement du Québec dans son support au développement des régions ressources.

À titre d'exemple, l'aire protégée actuelle enclave des titres miniers qui ont été retournés à leur propriétaire à la suite d'une décision ministérielle. Les capitaux investies jusqu'à présent pour l'exploration de ce territoire auront

donc été dépensés en vain compte tenu de la menace au développement minier que fait l'aire protégé adjacente. De plus, la création de l'aire protégée, tel que proposée, couperait le passage entre la partie Est des monts Groulx et la route 389.

UN CAS HISTORIQUE

Il serait regrettable pour le Québec de suivre la même orientation que la Colombie-Britannique qui a adopté, il y a quelques années, une approche unilatérale de mise en place d'aires protégées. Soulignons l'exemple de Windy Craggy, où la désignation d'un territoire d'une superficie de 5 millions d'hectares, à titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO, a été l'événement déclencheur du retrait massif des sociétés d'exploration minière de cette province. Avant cette décision, au début des années 80, les dépenses annuelles en travaux d'exploration minière ont atteint un sommet de 350 millions de dollars. À l'approche de cette décision, les montants investis en exploration ont chuté de façon radicale à 75 millions de dollars. Cette orientation a entraîné pour l'industrie et la province des impacts socio-économiques majeurs que le gouvernement de la Colombie-Britannique tente maintenant désespérément de corriger avec énormément de difficulté.

3. CONCLUSION

L'Association de l'exploration minière du Québec reconnaît la nécessité de préserver la diversité biologique. L'amélioration de la performance et des pratiques environnementales de l'industrie minière constitue incontestablement des gestes concrets contribuant à une meilleure préservation de la biodiversité.

L'aire protégée projetée des monts Groulx, tel que proposé actuellement par le MENV, impose des contraintes pour le secteur minier allant même jusqu'à compromettre la perception de l'attrait pour le Québec de la part des investisseurs et des compagnies minières étrangères. Le secteur minier est un aspect fondamental et important de l'économie de plusieurs régions du Québec. Dans l'optique d'une approche orientée vers le développement durable, mariant la protection de la biodiversité et le développement économique, nous émettons les recommandations suivantes :

1. Mesures de transition et de pré-évaluation :

Avant d'être officiellement décrétée protégée, il devrait y avoir un délai pour que l'aire projetée des monts Groulx soit cartographiée en détail par les géologues du ministère des Ressources naturelles et revue par la suite par les géologues d'un organisme indépendant. Dans ce contexte, ces travaux devraient être financés par le gouvernement du Québec.

2. Consultations préalables avec les utilisateurs du territoire :

Une consultation élargie avec les géologues qui oeuvrent en région pour le ministère des Ressources naturelles ou pour d'autres organismes à vocation minière permettrait de prendre des décisions éclairées dans le processus de sélection des secteurs voués à la protection de la biodiversité en vertu de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*.

Ces consultations permettraient d'éviter de soustraire des secteurs à fort potentiel minier et de proposer des solutions alternatives. Les intervenants de l'industrie sont disposés à mettre leurs connaissances géoscientifiques au service de la société québécoise. Ces consultations permettraient d'éviter au gouvernement les demandes d'indemnisation des titulaires des titres miniers qui auront été lésés par la création des aires protégées comme ce fut le cas lors de la création du Parc de la Gaspésie dans les années 1960.

L'Association et les intervenants de l'industrie minière croient fermement qu'il est possible d'allier développement économique et protection de la diversité biologique en prenant en considération ces préceptes.